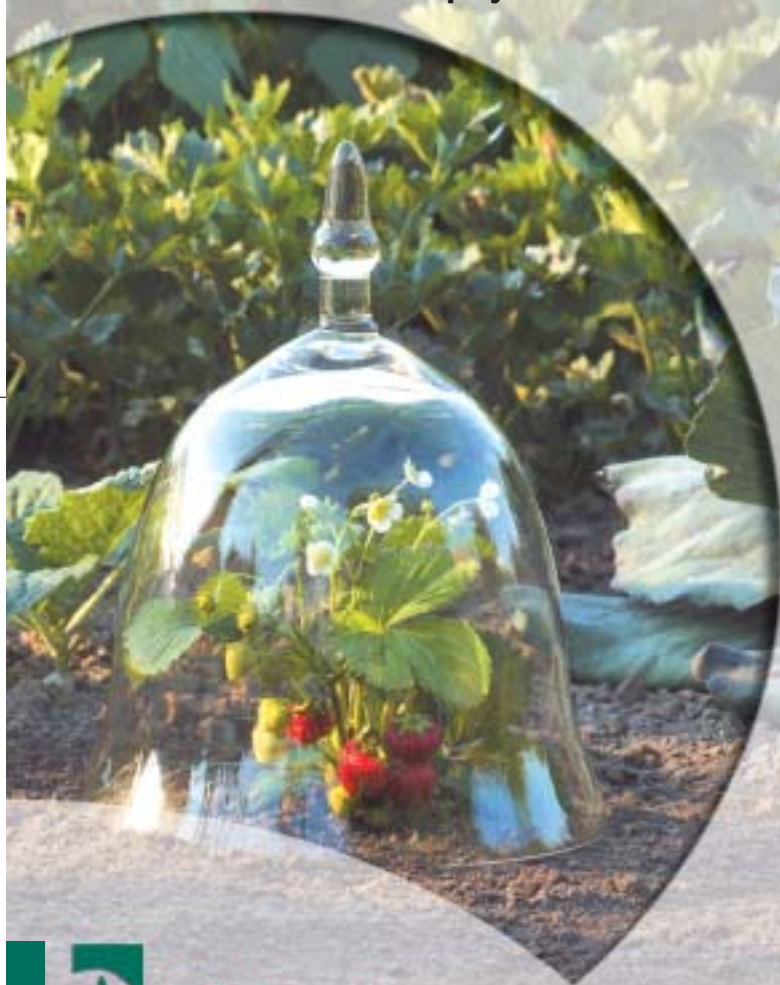


Les produits phytosanitaires sont-ils dangereux pour l'environnement et la santé?

Pourquoi et comment les agriculteurs utilisent-ils les produits phytosanitaires?



Belgische vereniging van de industrie van plantenbeschermingsmiddelen vzw
Association belge de l'industrie des produits de protection des plantes asbl

Les produits phytosanitaires sont-ils dangereux pour l'environnement et la santé ?

Chaque produit phytosanitaire, avant sa mise sur le marché, a été **examiné et approuvé par les Autorités Fédérales** (dont le Service Public Fédéral 'santé, environnement et sécurité de la chaîne alimentaire') ainsi que par les **experts des ministères régionaux** concernés.

Afin d'obtenir cette agrément, un produit phytosanitaire doit répondre à une série de **tests toxicologiques** (mesure de l'impact sur la santé humaine) et **écotoxicologiques** (mesure de l'impact sur l'environnement).

Au terme de ces essais, il est déterminé pour chaque culture des **consignes d'usage** appelées '**Bonnes Pratiques Agricoles**' du produit phytosanitaire. Parmi lesquelles on trouve:

- **la quantité maximale de produit** phytosanitaire que l'agriculteur peut utiliser pour garantir un niveau de protection optimal sans présenter le moindre danger pour l'homme et l'environnement;
- **le délai avant récolte** qui est le temps nécessaire à la dégradation du produit phytosanitaire en substances **inoffensives** sous l'action conjuguée du métabolisme de la plante et des facteurs du milieu (micro-organismes, lumière, pluie, etc.).

Par mesure de précaution, ces consignes d'usage sont établies en prenant des **marges de sécurité** importantes. De cette manière, **les produits phytosanitaires agréés**, lorsqu'ils sont **utilisés correctement, ne présentent aucun risque pour la santé humaine et l'environnement.**

L'agriculteur d'aujourd'hui est conscient qu'une utilisation excessive de produits phytosanitaires n'offre aucun intérêt que ce soit d'ordre économique, sanitaire ou environnemental. C'est pourquoi, **il respecte les prescriptions** des Bonnes Pratiques Agricoles et **garantit la protection du consommateur et de l'environnement.** De plus, des contrôles effectués par le secteur alimentaire et les autorités offrent un niveau de sécurité supplémentaire.

Pour tous renseignements supplémentaires:

Phytofar asbl, Square Marie-Louise 49, 1000 Bruxelles

02/238 97 72 ou via www.phytofar.be

Phytofar est une section professionnelle de  Fedichem

Pourquoi et comment les agriculteurs utilisent-ils les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires constituent un moyen d'aide pour l'agriculteur. Ils garantissent un haut niveau de protection des denrées alimentaires et s'intègrent à une **agriculture durable**. En effet, en conformité avec les prescriptions des Bonnes Pratiques Agricoles, ils favorisent **une production alimentaire saine, de qualité, accessible à tous et respectueuse de l'environnement.**

L'agriculteur, grâce à ses connaissances et à un matériel de pulvérisation adéquat, respecte les prescriptions des Bonnes Pratiques Agricoles:

- sur base d'une identification précise de l'organisme qui endommage sa culture, il est capable de choisir, **parmi les produits agréés**, le produit phytosanitaire adapté à ses besoins;
- avec l'aide des organismes de conseil (p.ex. les services agricoles), il détermine **le moment idéal de traitement**. A cet instant, la nuisance occasionnée à la culture est telle qu'il serait **économiquement injustifié de ne pas réagir**;
- la quantité de produit à appliquer et le délai avant récolte sont mentionnés sur **l'étiquette**. Cependant, pour être certain de ne pas pulvériser trop ou trop peu de produit, l'agriculteur dispose d'un **matériel de pulvérisation en parfait état de fonctionnement et calibré** (tout comme pour les voitures, le contrôle technique des pulvérisateurs est obligatoire en Belgique);
- afin **d'éviter la dispersion** des produits phytosanitaires dans un milieu non désiré (atmosphère, cours d'eau) où leur dégradation est beaucoup plus lente, l'agriculteur prend garde de ne pas pulvériser lors de forte chaleur (risque d'évaporation), de forte pluie (risque de lessivage) et de vent fort (risque de dérive).